



Département
des Landes

Communiqué de presse

Le 6 avril 2020

COVID-19/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Le Conseil départemental soutient les initiatives associatives solidaires

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le Département lance à compter de ce lundi 6 avril un appel à projets solidaires, nouveau dispositif qui s'adresse aux associations qui veulent s'engager dans la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables (personnes âgées à domicile, personnes en situation de handicap, personnes vivant dans la rue, personnes vivant seule, familles en difficulté....).

Les associations qui prennent ou veulent prendre des initiatives contre l'isolement (contacts téléphoniques, aide à l'approvisionnement, soutien scolaire...) pourront bénéficier d'un financement du Département des Landes, pour un montant maximum de 2 000 € par structure.

Les associations souhaitant déposer leur candidature sont invitées à adresser une présentation succincte de leur action à l'adresse : covid19projet@landes.fr.

Ces associations doivent, bien sûr, s'engager à respecter les gestes barrières et la réglementation applicable dans le cadre de la crise sanitaire. Les dépenses éligibles sont les frais liés aux déplacements, la communication et le petit matériel. Une somme de 100 000 € est prévue pour l'ensemble de ce dispositif.